

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 Mars 2013**

Sous la Présidence de M. Dominique GROSS, Maire

Elus : 11 – En fonction : 9 – Présents : 8

**Absents :**

M. Siefert Eric

**Procurations :**

M. Siefert Eric à M. Gross Dominique

**Validation du Compte Administratif 2012 et Affectation des résultats 2012**

Après examen du compte administratif 2012 présenté par M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce compte administratif et l'arrête comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses :	140.176,17€	Dépenses :	201.112,36€
Recettes :	278.146,97€	Recettes :	135.769,67€
Excédent :	137.970,80€	Déficit :	65.342,69€

Résultat GLOBAL de l'exercice 2011 : 72.628,11€

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012
- Constatant que le CA présente un excédent de fonctionnement de 72.628,11€
- Statuant qu'il n'y a aucun reste à réaliser sur 2012

DECIDE d'affecter les sommes de :

- 72.628,11€ à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- 65.342,69€ à l'article 001 (déficit d'investissement reporté)

**Approbation du Compte de Gestion 2012**

Après s'être fait présenté toutes les pièces budgétaires et comptables de l'exercice 2012, Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de gestion dressé par le comptable du trésor pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Projet scolaire intercommunal à Wingersheim**

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu la présentation du projet lors du Conseil municipal du 01<sup>er</sup> Février 2013,
- après avoir débattu sur la possibilité d'un rattachement à ce SIVU
- après avoir proposé l'appellation suivante :  
« Groupe intercommunal scolaire des Houblonnières »

Décide et valide de manière définitive :

- Leur rattachement au projet de construction de cette école,
- L'acceptation et la validation des statuts du SIVU, proposé lors de la réunion du 21 janvier 2013.

Voté à l'unanimité.

### **Validation du Compte Administratif 2012 du CCAS Affectation des résultats 2012**

Après examen du compte administratif 2012 présenté par M. le Maire, le bureau du CCAS approuve ce compte administratif et l'arrête comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses :	- €	Dépenses :	-
Recettes :	84,29€	Recettes :	-
Excédent :	84,29€	Déficit :	-
Résultat GLOBAL de l'exercice 2012 :			84,29€

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012
- Constatant que le CA présente un excédent de fonctionnement de 84,29€
- Statuant qu'il n'y a aucun reste à réaliser sur 2012

DECIDE d'affecter la somme de 84,29€ à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

### **Approbation du Compte de Gestion 2012 du CCAS**

Après s'être fait présenté toutes les pièces budgétaires et comptables de l'exercice 2012 du CCAS,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Bureau du CCAS déclare que le Compte de gestion dressé par le comptable du trésor pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Reversement de l'ACGSPG**

M. Alain Becker Trésorier de l'Association de Gestion de la Salle polyvalente remet à la commune de Gingsheim un chèque de 4000 € représentant la participation de la salle pour l'année 2013, au titre de l'excédent de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce chèque et demande à M. Le Maire d'en ordonnancer son encaissement.

Le Conseil Municipal remercie M. Alain Becker et **APPROUVE** l'encaissement de ce chèque auprès de la perception de Hochfelden.

### **Modification des statuts du SIVOS**

A la suite de la validation du retrait des communes de Lochwiller et de Schwenheim au sein du réseau du Sternenberg, il y a lieu :

1/ de fixer les modalités financières et patrimoniales du retrait de ces dernières.

2/ de fixer les modalités de transfert des ATSEMS de Schwenheim

Comme suit :

1/Vu la délibération du SIVOS du 29 octobre 2012 acceptant le retrait des communes de Lochwiller et de Schwenheim,

Vu la délibération n° 2 du SIVOS en date du 28 janvier 2013, annexée à ce compte-rendu de conseil fixant les modalités de répartition patrimoniale et financière du retrait comme suit, pour les communes de Lochwiller et de Schwenheim,

Vu l'article L 2511-25-1 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision prise par le comité directeur du SIVOS du Sternenberg fixant les modalités de répartition patrimoniale et financière du retrait de la commune de ces deux communes.

2/ Vu la décision du conseil municipal de Schwenheim en date du 19 décembre 2011 demandant le retrait de la commune du SIVOS du Sternenberg ;

Vu la délibération du SIVOS du 29 octobre 2012 acceptant le retrait de la commune de Schwenheim ;

Vu la délibération n° 3 du SIVOS en date du 28 janvier 2013 décidant que les 2 atsems actuellement affectés à Schwenheim ne feront plus partie des effectifs du SIVOS à compter de la date d'entrée en vigueur du retrait de la commune et qu'ils seront repris par la commune de Schwenheim en vue d'être affectés à l'école

intercommunale de Marmoutier dès la rentrée 2013, mais qu'à défaut de signature d'un contrat de travail avec la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau avant le 1er septembre 2013, ces 2 atsems resteront maintenus dans les effectifs du SIVOS ;

Considérant que les 2 atsems ont émis le souhait de rejoindre l'école intercommunale de Marmoutier et que les discussions engagées avec la Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau permettent d'envisager leur affectation à compter de la rentrée scolaire 2013,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision prise par le comité directeur du SIVOS du Sternenberg portant sur le devenir des 2 atsems.

### **Validation des subventions 2013**

Le Conseil Municipal liste les subventions qui seront inscrites au budget 2013, pour un budget de 1610€ et fixe comme suit les montants suivants :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	250€
Chorale Sainte Cécile	150€
Association des Aînés	150€
Conseil de Fabrique	
Frais presbytère	490€
Participation fuel	500€
CCAS	70€

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces montants.

### **Contrat de location du Garage Communal**

Pour mémoire, le garage attenant aux locaux de la Mairie était utilisé par les Sapeurs-Pompiers de Gingsheim. Depuis leur rattachement au corps des sapeurs-pompiers de Wingersheim, ce local est vide et donc inutilisé.

M. Jérôme FUSSLER, au courant de l'année 2012 avait émis le souhait de louer ce local à titre personnel moyennant un contrat de location en bonne et due forme.

Le Maire présente aux conseillers la trame de ce contrat et propose au Conseil d'accepter cette demande de location :

- pour une durée de bail de 6 ans, à compter du 01<sup>er</sup> Juin 2012,
- pour un montant annuel de 836,75€ à régler à la Commune à chaque date anniversaire de la signature de ce contrat.

Voté à l'unanimité.

## **Travaux d'Electricité Salle de Classe Ecole de Gingsheim**

Au courant du mois de janvier 2013, le SIVOS octroyait dans le cadre de sa compétence scolaire un TBI à l'école de GINGSHEIM. Ce nouvel outil informatique est affecté à la salle de classe de Mme JOURDAIN. En raison de la vétusté des locaux et pour pouvoir utiliser en sécurité ce TBI, le Maire indique aux conseillers qu'il est nécessaire d'installer des prises électriques aux normes de sécurité en vigueur en 2013.

Il présente au Conseil un devis de la Société REMOND à Wingersheim pour un montant HT de 740€ comprenant la pose de boîtiers encastrés, de goulottes et de prises RJ45.

Le devis est accepté et les travaux d'installation du TBI votés à l'unanimité.

## **Achat de barrières Simple Croix AGORA**

Le Maire explique que les barrières situées au Rond-Point du centre du village sont régulièrement endommagées par les chauffards et qu'il serait peut-être intéressant d'un point de vue sécuritaire d'envisager des implantations supplémentaires.

En raison du coût important de cet article lors d'un achat unitaire, il propose aux conseillers d'en acheter 3 afin de les stocker en cas de dégradations éventuelles.

Plusieurs devis sont proposés, et après négociations auprès de ces fournisseurs et au vu des montants obtenus, à iso référence, le devis de EQUIP CITE est retenu et voté à l'unanimité par le Conseil municipal pour un montant HT de 445,50€

## **Travaux de Mise aux Normes Paratonnerre Eglise**

Le maire présente aux conseillers les divers devis pour l'installation d'un paratonnerre et d'un parafoudre à l'Eglise.

### **Concernant le paratonnerre :**

1/ devis SAP pour un montant HT de 2798€

2/ devis PROTIBAT pour un montant HT de 2135€

Après avoir délibéré, le devis PROTIBAT est retenu à l'unanimité.

### **Concernant le parafoudre :**

1/ devis PROTIBAT pour un montant HT de 1389€

2/ devis REMOND pour un montant HT de 974€

Après avoir délibéré, le devis REMOND est retenu à l'unanimité.

Ces montants seront inscrits au budget 2013.

En parallèle de ces travaux, la législation impose une vérification annuelle de ces installations afin de garantir la sécurité des personnes. Les devis concernant ce type de contrat seront présentés lors du prochain conseil municipal.

## **Travaux de réfection de l'escalier avant de l'Eglise**

M. Gross revient sur les travaux de réfection à envisager pour la rénovation des escaliers de l'Eglise et indique qu'il est nécessaire cette année de rénover l'ensemble de l'accès avant de cet édifice.

Il présente aux conseillers deux devis d'entreprises spécialisées dans la pierre de Grès des Vosges :

1/ Devis MEAZZA pour un montant HT de 8.470,40€

2/ Devis LANOIX pour un montant de 10.704,20€

Après analyse des documents, le Conseil municipal retient et vote à l'unanimité le devis de MEAZZA. La commande sera passée en semaine 11/2013 et le montant de la facture sera inscrit au budget 2013.

### **Point divers**

1/ Le Maire indique aux conseillers que lors de la dernière réunion communautaire, une augmentation de taxe de 2% a été voté. En raison de l'augmentation des compétences qui pèsent sur la Communauté des Communes (périscolaires, Maison du Pays de la Zorn etc...), cette dernière avait souhaité une augmentation de 5% cependant les membres présents, ayant précisé que si les communes perdaient les compétences, il n'en restait pas moins que les charges incombaient toujours aux diverses communes. L'augmentation de 2 % a donc été retenue.

2/ Catherine Boisseau revient sur le dossier éolien et précise qu'à ce jour aucune date de réunion de travail n'a été fixée en raison de la complexité des agendas respectifs, d'autant que divers intervenants supplémentaires se sont ajoutés à ce projet de réunion.

L'idée d'un article DNA reste envisageable afin d'interpeller voir d'alerter de façon plus appuyée la population concernée par l'implantation de ce projet.

3/ Un projet de mise en place de radars pédagogiques est à l'étude au niveau communal. En effet, des coussins berlinois ou des chicane ne sont pas adaptés à nos besoins. Des devis seront à l'ordre du jour du prochain conseil.

En parallèle de ce sujet, le Maire indique vouloir travailler également sur le calibrage et la dimension du rond-point à l'entrée du village car de trop nombreux véhicules coupent par la voie de gauche afin d'éviter ce dernier. Il pourrait être réduit sur la base d'un croissant de lune en moins permettant aux usagers en sortie de village, d'avoir un angle moins important à effectuer.

4/ Le Maire revient sur l'avancement du projet de bassin de rétention Sud. L'intégration de la parcelle de M. Laugel permet un redimensionnement du bassin, diminuant d'autant l'acquisition foncière auprès de M. Hartz. Cependant, cette proposition ne convient toujours pas à M. Hartz, ce dernier l'ayant rejeté en tout point lors de la dernière réunion de travail.

ARTELIA recalculera une nouvelle fois les données techniques en « déplaçant » le bassin. Si le montant de la nouvelle étude est supérieur à celui de la première version, la Commune se verrait dans l'obligation, après délibération de choisir la validation d'une procédure d'expulsion.

5/ M. Gross, aidé de ses adjoints a démonté le site du minigolf. Une partie de la structure est partie chez le ferrailleur et l'autre partie contenant des composés amiantés a été confiée pour destruction au SMITOM.

A ce sujet, le Maire intervient et rappelle à l'ensemble des conseillers que d'une façon générale, ce genre de petits travaux s'ils étaient effectués par une société auraient un coût certain. De ce fait, il souhaiterait être épaulé de façon plus soutenue lors des diverses petites tâches de réfection au sein de la Commune.

Catherine Boisseau se propose alors de prendre en charge le dossier de mise en place de la future aire de jeux. Cette dernière proposera lors d'un prochain conseil les fruits de ses appels d'offres.

M. Becker Alain, trésorier de l'Association de la Salle intervient et indique que la salle organisera le 04/05/2013 une soirée Tartes flambées et que les bénéfices seront reversés à la Commune afin de soutenir le projet de l'Aire de jeux.

6/ Un avis de liquidation judiciaire est paru dans les DNA officialisant la liquidation judiciaire simplifiée de M. Furnstein Laurent, ancien locataire de la commune. Nous sommes invités à transmettre une nouvelle fois les titres et les sommes réclamées entre les mains du liquidateur. La perception de Hochfelden sera relancée afin de connaître le montant exact dû au 14 janvier 2013 et la procédure à suivre.

7/ Le référendum fixé au 07 avril 2013 approche et le Maire insiste sur l'organisation du planning de permanence à effectuer par l'ensemble des élus. Chacun valide ainsi un créneau en fonction de ses disponibilités.

8/ M. Becker Alain indique que la réfection des volets de la mairie a bien été effectuée et qu'il faudra également penser à la réfection des crépis du bâtiment qui se détériore de plus en plus.

Le Maire clôture la séance à 23h55.

Registre de Conseil Municipal du 05 Mars 2013

Rendu exécutoire le 07 Mars 2013

Suite à l'affichage et à la diffusion le 08 Mars 2013

Et la transmission en préfecture le 07 Mars 2013.

Le Maire  
Dominique Gross